



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



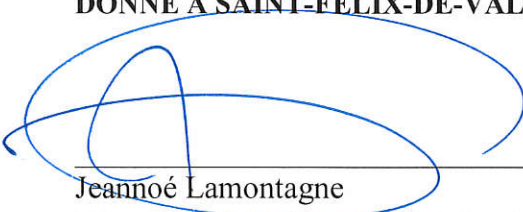
AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 430-2021 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DE LA PARTIE PRIVÉE DES RUES DES SOURCES, DES ORMES, DES BOULEAUX ET DE LA MONTAGNE

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

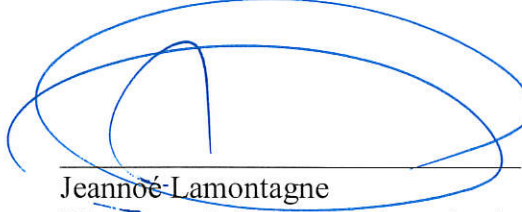


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 11 h et 13 h, le quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier